

Questions au Feuilleton

M. Muir: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Mes droits sont lésés par la présidence.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a soulevé cette question. Je me suis borné à déplorer qu'il soit de cet avis. Mais l'affaire est maintenant close.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 130, 795, 822 et 1210.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES**Question n° 130—M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. Le Programme canadien d'isolation des maisons est-il offert aux résidents de toutes les provinces et, dans la négative, quelles sont celles qui n'y ont pas droit et pour lesquelles raisons?

2. Dans quelle ville et quelle circonscription se trouve le bureau central du Programme canadien d'isolation des maisons?

3. Quel est le député de cette circonscription?

4. Quel ministre est chargé de l'application de ce programme?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit: 1. Le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes est offert aux habitants de toutes les provinces et des territoires, sauf l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. Un programme plus généreux est en vigueur dans ces deux provinces depuis février 1977, car elles dépendent beaucoup du pétrole importé pour la production d'électricité et pour le chauffage des habitations.

2. Le Bureau du P.I.T.R.C. se trouve à Mont-Royal, dans la circonscription électorale de Mount Royal, un immeuble où la Société occupe des locaux depuis janvier 1963 et où des locaux vacants étaient disponibles.

3 et 4. Voir le Précis de procédures parlementaires de Beauchesne, commentaire 171 (ff).

LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS RETENUS POUR LE PROJET LEBRETON FLATS**Question n° 795—Mme Pigott:**

A-t-on retenu les services de conseillers professionnels pour le projet d'aménagement LeBreton et, dans l'affirmative, quels sont a) leur nom, b) leur catégorie ou leur désignation, c) les honoraires versés à chacun, d) le total de ce qu'il en coûtera pour engager tous ces conseillers, e) la date à laquelle chaque conseiller commencera et achèvera les travaux?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): En ce qui concerne la Société centrale d'hypothèques et de logement:

Spécialistes—Projet LeBreton Flats d'application de nouveaux concepts

Spécialiste(s)	Catégorie du travail accompli	Honoraires ⁽¹⁾ \$	Durée du contrat	
			Début	Terme
J.L. Richards Associates	Infrastructure	106,146	mai 1975	en vigueur
Institute of Environmental Research	Planification sociale	149,723	septembre 1975	mars 1977
Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton	Planification sociale	24,395	janvier 1975	en vigueur
Realty Research Inc.	Recherche sur les marchés	126,466	mai 1975	juillet 1977
DCH Consultants	Planification financière	126,447	mai 1975	mai 1977
Zoltan Kiss	Conception esthétique de l'habitation	2,001	avril 1977	mai 1977
Peter Barnard Associates	Étude sur le mode de possession du sol	9,920	mai 1977	août 1977
Shawinigan Engineering	Étude sur l'environnement	37,605	août 1975	mars 1976
Damas & Smith Associates	Les transports	183,976	mai 1975	janvier 1977
A.J. Diamond Associates	Conception esthétique des villes	262,144	mai 1975	janvier 1977
Clement, Large, Paterson	Technogénie de l'énergie solaire	9,135	octobre 1977	en vigueur
Jerol Wheeler Associates	Conception esthétique du paysage	1,430	juillet 1977	octobre 1977

⁽¹⁾ Au 6 décembre 1977.

En ce qui concerne la Commission de la Capitale nationale: a) Damas et Smith Limitée; b) Ingénieurs-conseil et planificateurs, transport; c) \$64,000; d) Voir les parties (c); e) 31 janvier 1976 à décembre 1976. a) A. J. Diamond et associés;

b) Architectes et planificateurs, aménagement urbain; c) \$16,100; d) Voir les parties (c); e) Décembre 1976 à mars 1977.

[M. l'Orateur.]